



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vacataires

Question au Gouvernement n° 4340

Texte de la question

SITUATION DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani, pour le groupe Les Républicains.

M. Thierry Mariani. Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, depuis 1883, les alliances françaises développent et défendent dans le monde les valeurs et les ambitions de notre culture.

Les alliances françaises, ce sont 816 associations, présentes dans 135 pays, qui constituent la première école de langue française, avec près de 560 000 apprenants. Aujourd'hui, madame la ministre, vous le savez, la Fondation Alliance française lance une initiative, « Le défi : un million d'amis pour l'Alliance française », dont je porte à mon veston le symbole. Il s'agit de rappeler l'action que mènent les alliances françaises au service du rayonnement de notre pays. Comme mon collègue député des Français de l'étranger Alain Marsaud, à chacun de mes déplacements, je constate l'enthousiasme de ceux qui défendent notre langue, de Chisinau à Chengdu, de Perth à Oulan-Bator, chère à mon ami Jérôme Chartier. Je vois partout des équipes dynamiques, enthousiastes, qui œuvrent pour défendre notre langue.

Ma question porte sur l'avenir de ces professeurs de français langue étrangère – FLE. Madame la ministre, vous le savez, ils demandent une reconnaissance quand ils reviennent en France. À l'étranger, ces professeurs sont, le plus souvent, payés moins de 1 000 euros, au titre de contrats locaux. Ils formulent une demande précise : pouvez-vous créer un certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré – CAPES –, ce qui permettrait de reconnaître leur spécificité et leur offrir la possibilité de poursuivre leur carrière, une fois revenus en France ? Par ailleurs, le diplôme d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère – DAEFLE –, institué par l'Alliance française de Paris, peut-il être reconnu ? Ces professeurs sont des missionnaires de notre langue ; ils sont peu payés. Reconnaissons-leur une valeur quand ils reviennent dans notre pays.
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, merci pour votre question et pour l'hommage que vous venez de rendre aux enseignants de français langue étrangère, auquel je m'associe pleinement. De fait, il faut le dire, ils exercent un travail très précieux. Qu'ils soient en poste à l'étranger ou, parfois, en France – le cas peut se présenter – ils sont confrontés à des publics divers, à des personnes ayant des motivations très différentes pour apprendre le français, qu'il s'agisse d'un désir d'intégration, d'un projet professionnel, d'une reprise d'études ou, s'agissant, par exemple, des réfugiés que nous recevons en France, d'une question, quasiment, de survie. Je veux à mon

tour leur rendre un hommage appuyé et vous rassurer : nous prenons en considération leur situation particulière, même si on peut toujours améliorer les choses – je suis prête à y travailler avec vous. Par exemple, dans le cadre du concours d'enseignement qui leur est proposé, les enseignants ayant exercé à l'étranger peuvent emprunter la voie interne, ce qui leur permet de voir leur exercice professionnel à l'étranger reconnu, dès lors qu'il a duré au moins trois ans. C'est une façon de mettre en avant les compétences qu'ils ont acquises au cours de ces expériences.

S'agissant du CAPES, j'en profite pour dire que le nombre d'inscrits au concours de CAPES de lettres modernes de cette année a augmenté de 9 %, ce qui est une très bonne nouvelle. Ce CAPES de lettres modernes offre une option permettant le recrutement d'enseignants spécialisés dans l'enseignement du français aux étrangers.

Enfin, la formation spécialisée de ces enseignants français langue étrangère leur permet également d'intervenir dans des centres de formation publics.

Nous mettons donc aujourd'hui beaucoup de choses en œuvre pour leur faciliter la tâche, mais je suis prête à travailler pour que nous allions plus loin. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

M. Philippe Gomes. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4340

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 novembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 novembre 2016](#)